

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE COLLÈGE 2025

### IMPORTANT

*Les documents concernant l'année 2024/2025 stockés sur ECOLE DIRECTE  
 doivent être sauvegardés dès à présent.*

Madame, Monsieur,

Nous serons heureux d'accueillir votre enfant les **lundi, mardi et mercredi 1, 2 et 3 septembre 2025 selon les niveaux.**

Afin de faciliter sa rentrée, vous trouverez ci-joint quelques informations pratiques.

Pour permettre aux professeurs principaux d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et de procéder à l'ensemble des formalités administratives, les horaires de rentrée seront les suivants :

<b>Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025</b>	
5 <sup>èmes</sup> : Sur le site NDC 16, Place de la Résistance.	09h00 - 12h00
3 <sup>èmes</sup> : Sur le site JBS	09h30 - 12h00
<b>Mardi 2 septembre 2025</b>	
6 <sup>èmes</sup> : Sur le site NDC 16, Place de la Résistance.	09h00 - 15h00
4 <sup>èmes</sup> : Sur le site JBS	09h30 - 12h00
<b>Mercredi 3 septembre 2025</b>	
<b>Pas cours</b>	
<b>Jeudi 4 septembre 2025</b>	
Début des cours selon l'emploi du temps provisoire remis le jour de la rentrée	

*Chaque année au moment de la composition des classes, nous avons pour objectif de constituer des groupes équilibrés favorisant des conditions de travail sereine pour les équipes pédagogiques. Cette répartition est une collaboration réfléchie entre la direction, les responsables de chaque niveau et les équipes de professeurs principaux. Cela représente un temps de travail conséquent. C'est pourquoi, **aucune demande des familles pour un changement de classe ne pourra être pris en compte.***

## LE JOUR DE LA RENTRÉE

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Des documents seront remis à votre enfant dans les premiers jours. Merci de les compléter et de les retourner impérativement pour la date indiquée et à l'adulte précisé sur chaque document.

### MANUELS et PHOTO

LES MANUELS seront distribués et LES PHOTOS individuelles et de classes seront prises le jour de la rentrée

- Le lundi 1er septembre pour les 5<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> et
- Le mardi 2 septembre pour les 6<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>.

**Au Collège, l'achat des ouvrages scolaires est à la charge des familles.** Aucun ouvrage n'est prêté par l'établissement. Pour vous permettre de bénéficier de tarifs préférentiels, l'établissement est partenaire de l'association ARBS ([www.ARBS.COM](http://www.ARBS.COM)).

Ces manuels **devront être couverts** étiquetés au nom de votre enfant afin d'éviter toute perte au cours de l'année scolaire pour le **lundi 8 septembre**. Il est également conseillé de les maintenir en bon état car il est revendu à ARBS en fin d'année.

### RESTAURATION

La restauration sera exceptionnellement assurée le mardi 2 septembre de 11h20 à 13h15 *uniquement pour les élèves de 6<sup>èmes</sup>*.

Elle débutera pour l'ensemble des niveaux à partir du jeudi 4 septembre.

### ÉCOLE DIRECTE

Cette plateforme, mise à disposition des familles et des élèves, permet de :

- **Communiquer** avec les équipes pédagogiques,
- **Consulter et télécharger** les résultats scolaires (bulletins, relevés de notes),
- **Consulter et télécharger** les documents administratifs (factures, certificats scolaires...),
- **Consulter et justifier** les absences, les retards, les sanctions concernant l'élève.

Les codes d'accès de cette année, **obligatoire et différents pour chaque parents et élèves**, restent valides. Seules les nouvelles familles recevront, en début d'année, des codes de première identification. Si vous n'avez pas eu vos codes de 1ere connexion, vous pouvez en faire la demande en envoyant un mail à [support.ecoledeirecte@lasallesaintdenis.com](mailto:support.ecoledeirecte@lasallesaintdenis.com)

## CARNET NUMÉRIQUE et MESSAGERIE

Les communications entre les familles et les équipes pédagogiques et éducatives ont lieu via la messagerie Ecole Directe et le carnet numérique. Il est donc extrêmement important que **les parents et les élèves utilisent et consultent régulièrement leurs comptes respectifs (les comptes doivent bien être séparés) pour :**

- Demander un rendez-vous à un enseignant/un responsable,
- Remplir une autorisation d'absence,
- Échanger avec un enseignant/un responsable,
- Consulter les documents liés à la scolarisation
- Justifier et/ou prévenir d'une absence
- Autoriser votre enfant à sortir avant la fin des cours
- Consulter l'emploi du temps mis à jour en temps réel.
- Gérer la restauration de votre enfant

**Des ateliers d'initiation à l'utilisation du carnet** de correspondance numérique seront organisés à la rentrée afin de vous aider à prendre en main cet outil.

**Attention ! L'accès à l'établissement sera conditionné à la présentation de la carte du collégien 2025-2026. Elle sera distribuée à la rentrée vers mi-septembre. En attendant et pour les élèves déjà scolarisés au sein de l'établissement, merci de bien vouloir apporter votre carte 2024/2025.**

En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée 10€ à la famille.

## **POINTS IMPORTANTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Notre établissement est un lieu d'enseignement, mais aussi d'éducation au respect de soi et d'autrui. **La charte éducative doit être lue avec attention avec votre enfant et signée numériquement (sur Ecole Directe) le soir de la rentrée (ou dès réception de vos codes Ecole Directe pour les nouveaux entrants).**

### TENUE VESTIMENTAIRE

Une charte vestimentaire est établie et devra être signée par vos soins via Ecole Directe.

Pour la pratique sportive et les manifestations occasionnelles le port du t-shirt lassalien est obligatoire.

- Pour les élèves entrant en 6ème, le premier T-shirt est offert par l'établissement et sera remis à votre enfant à la rentrée.
- Pour les autres niveaux : Un t-shirt sera remis à votre enfant à la rentrée. Son prix de 8 € sera reporté sur votre première facture. Les commandes supplémentaires, facturées 8 € l'unité, sont à réaliser sur le site [www.lasallesaintdenis-boutique.com](http://www.lasallesaintdenis-boutique.com).

L'ensemble de votre commande sera livré directement à votre domicile.



*Pour la sécurité de vos enfants et des biens matériels, l'établissement est équipé d'un système de vidéo-surveillance. En cas de dégradation de matériel causée par un élève, la famille sera facturée en fonction de la valeur du dommage et du préjudice subi.*

### NOPHONE

Dans le cadre de notre engagement à favoriser un environnement scolaire plus concentré et propice aux apprentissages, nous mettons en place le dispositif **Nophone** pour la gestion des téléphones portables des collégiens. Chaque élève recevra une pochette de sécurité **Nophone** destinée à contenir son téléphone portable. Cette pochette est obligatoire et est remise contre une **caution de 20 €** prélevé sur la contribution annuelle. Chaque matin, avant le début des cours, l'élève devra déposer son téléphone dans la pochette et la verrouiller. Il gardera la pochette sur lui. À la sortie de l'établissement, les élèves pourront déverrouiller leur pochette sur les bornes prévues à cet effet.

Nos objectifs sont de :

- Faire respecter la loi 2018-698 du 3 août 2018 encadrant l'utilisation du téléphone dans les établissements scolaires
- Réduire les distractions liées aux téléphones en classe et encourager la concentration.
- Favoriser les interactions sociales et la participation active aux activités scolaires.
- Responsabiliser les élèves dans leur gestion du téléphone portable.

La caution sera restituée en fin d'année si la pochette est rendue en bon état. En cas de détérioration ou de perte de la pochette, l'élève devra en racheter une nouvelle au tarif de 20€. Tout manquement à l'utilisation correcte du dispositif pourra entraîner des sanctions disciplinaires.



## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### BOURSES SCOLAIRES

L'établissement est habilité de plein droit à recevoir des **boursiers nationaux**. Cette habilitation concerne toutes les classes. Les candidats admis à poursuivre leurs études dans notre établissement devront faire une demande de transfert de bourse à la direction de leur ancien collège et signaler au service comptabilité des familles.

### MODIFICATIONS DE COORDONNÉES :

Tout changement d'adresse ou de téléphone (domicile ou professionnel y compris de portable et courriel) en cours d'année scolaire doit être modifié sur **Ecole Directe sur le profil des parents dans l'onglet "vos informations"**.

### DÉPARTS :

En cas de départ de l'établissement en cours d'année, les familles doivent s'adresser au secrétariat pour un rendez-vous avec le Directeur Adjoint.

## PROJETS OU DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

### ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive fonctionne le mercredi après-midi pour les élèves du collège. Les demandes d'inscription se feront exclusivement sur le site de l'établissement.

### FORMATION HUMAINE, SPIRITUELLE ET RELIGIEUSE

Pour les familles ayant déjà manifesté au moment de la réinscription la volonté d'inscrire leur enfant aux séances de KT, vous recevrez un message école directe vous demandant de confirmer ou d'infirmier votre choix. Vous aurez également la possibilité d'inscrire votre enfant dans la première quinzaine de septembre via école directe.

### SANTÉ

Les élèves présentant des difficultés de santé doivent le signaler dès le jour de la rentrée par un courrier adressé aux coordinatrices de vie scolaire. Elles seront vos interlocutrices pour l'établissement ou le renouvellement d'un PAI d'une durée d'un an renouvelable.

Pour les élèves bénéficiant d'un **PAI** au titre d'une allergie alimentaire souhaitant apporter leur panier repas, un forfait annuel de **450 euros** sera appliqué sur la facture familiale.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de vos vacances et restons à votre disposition.

Nassima FEZOUA, Directrice adjointe du Collège

Eddy HAUTECOEUR, Chef d'établissement

## LES DATES IMPORTANTES DE L'ANNÉE AU COLLÈGE

➤ **RÉUNIONS DE RENTRÉE OBLIGATOIRES :**

6 <sup>ème</sup>	Lundi 8 septembre 18h-20h	18h : En salle de conférence avec la direction
5 <sup>ème</sup>	Jeudi 11 septembre 18h-20h	19h : En salle de classe avec le professeur principal
4 <sup>ème</sup>	Lundi 15 septembre 18h-20h	
3 <sup>ème</sup>	Jeudi 18 septembre 18h-20h	

➤ **BILANS TRIMESTRIELS NIVEAUX 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>**

	Relevé 1	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
6 <sup>ème</sup>	Jeudi 10 oct 2025	Merc. 26 nov. 2025	Vend. 20 fév. 2026	Merc. 27 mai 2026
5 <sup>ème</sup>				
4 <sup>ème</sup>				
3 <sup>ème</sup>				Merc. 20 mai 2026

➤ **REMISE BULLETIN TRIMESTRE 2 NIVEAUX 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>**

4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	Lundi 26 mars 2026
6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>	Jeudi 30 mars 2026

➤ **RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS - ENSEIGNANTS :**

6 <sup>ème</sup>	Lundi 12 janvier 2026
5 <sup>ème</sup>	Mardi 13 janvier 2026
4 <sup>ème</sup>	Jeudi 15 janvier 2026
3 <sup>ème</sup>	Jeudi 8 janvier 2026

➤ **JOURNÉES D'INTÉGRATION DES CLASSES DE 6<sup>èmes</sup> :**

Les classes de sixièmes participeront à une journée d'intégration à Reims. Ces journées obligatoires seront organisées les 22, 23 et 25 septembre 2025.

➤ **LA PÉRIODE DE STAGE EN CLASSE DE 3<sup>ème</sup> :** du 15 au 19 décembre 2025.